

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2022

[REDACTED]

OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-13

[REDACTED]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 21 janvier 2022 relative aux informations suivantes :

- « Représentation de la démographie des hospitalisations (âge, provenance (transmission communautaire ou milieu de soins et CHSLD?), comorbidités et facteurs de risque) pour la cinquième vague (Omicron)
- Âge et comorbidités pour les personnes décédées, et si possible, le nombre de décès attribuables uniquement au SRAS-Cov-2 (personnes décédées sans comorbidités ou autres facteurs de risque). »

En ce qui concerne la démographie des hospitalisations, nous vous référons à la page « Données COVID-19 par âge et sexe - Évolution des hospitalisations » sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/age-sexe/evolution-hospitalisations>). Nous ne produisons pas de données par variants.

En ce qui a trait à votre questionnement sur la provenance, vous trouverez ci-joint un tableau (annexe A) indiquant le délai entre l'admission et le prélèvement positif. En général, on peut assumer qu'un prélèvement de plus de 7 ou 14 jours après l'admission est très probablement un cas nosocomial. Un second tableau (annexe B) indique si le patient provient d'un CHSLD.

Pour votre question relative à l'âge et aux comorbidités chez les personnes décédées, l'Institut produit de l'information sur les décès liés à la COVID-19 selon les conditions médicales préexistantes (comorbidités) par région sociosanitaire ou groupe d'âge (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/conditions-medicales-preexistantes>).

...2

Nous vous référons aux tableaux 2.1 et 2.2, le nombre de décès sans comorbidité ou autres facteurs de risque se retrouvent sous la colonne « 0 condition préexistante ».

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



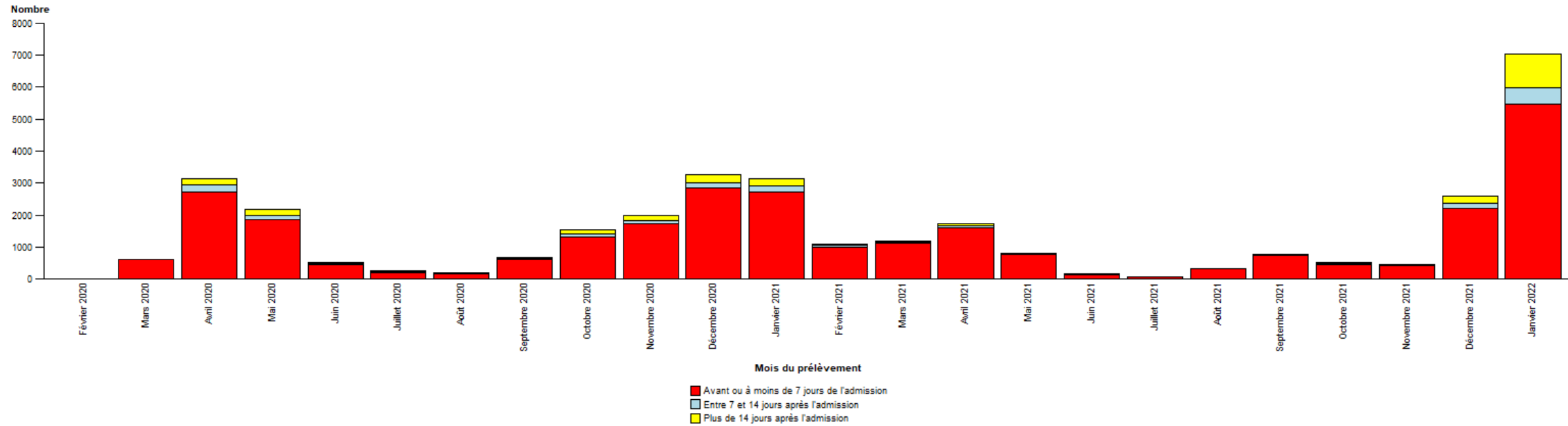
Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. - Avis de recours
- Documents (Annexes)

N/Réf. (correspondance) : 2022-8248

ANNEXE A

Répartition du délai entre la date de prélèvement du test positif à la COVID-19 et la date d'admission selon le mois de prélèvement du test, ensemble du Québec, du 23 février 2020 au 24 janvier 2022
COVID-19 confirmée et provisoire



Notes

Le délai entre l'admission et le premier test de laboratoire positif est un critère important de la définition de cas nosocomial de COVID-19, mais ce n'est pas le seul critère. Par exemple, un lien épidémiologique direct dans le milieu de soins, en plus d'un test positif, est suffisant pour qu'un cas soit nosocomial. Dans ce graphique, seul le délai est pris en compte.

ANNEXE B

Répartition des hospitalisations avec diagnostic de COVID-19 selon la résidence en CHSLD et le mois, ensemble du Québec, du 23 février 2020 au 24 janvier 2022
COVID-19 confirmée et provisoire

